

FONDS DE DONS PRIVÉS DE TÉLÉFILM CANADA

Foire aux questions

D'où provient l'idée d'un Fonds de dons privés?

Téléfilm s'est engagée, dans son dernier plan d'entreprise, à aider l'industrie à diversifier ses sources de financement. Au cours des consultations de la dernière année, l'industrie a encouragé Téléfilm à trouver une nouvelle façon d'intéresser le secteur privé à des investissements dans le cinéma canadien.

Quel est l'objectif du Fonds et comment fonctionnera-t-il ?

Le Fonds contribuera à la réussite de l'industrie audiovisuelle canadienne et à sa compétitivité sur les marchés internationaux. Il appuiera des projets exceptionnels et prometteurs qui peuvent être réalisés notamment dans le cadre du Fonds du long métrage du Canada. Le Fonds de dons privés aura deux volets.

Le premier volet financera des premières œuvres originales signées par de jeunes cinéastes au talent exceptionnel. On veillera également à ce que ces projets bénéficient d'une diffusion innovatrice.

Le second volet soutiendra les productions des cinéastes réputés dont les œuvres ont été récompensées, pour leur assurer une plus grande réussite partout dans le monde grâce à une promotion et à une distribution plus ambitieuses.

Comment peut-on démontrer qu'un tel Fonds répond à un besoin?

On trouve au Canada un grand nombre de cinéastes émergents de grand talent, de même que des cinéastes établis et réputés, mais les sources actuelles de financement sont limitées. Téléfilm ne peut financer qu'une partie des excellents projets qu'elle reçoit. Pour rejoindre de vastes auditoires sur la scène internationale, nos cinéastes ont aussi besoin de budgets de promotion adéquats.

Comment le Fonds sera-t-il administré?

Le Fonds de dons privés sera géré directement par Téléfilm notamment dans le cadre du Fonds du long métrage du Canada qui appuie une diversité de longs métrages. Téléfilm créera un compte de banque séparé pour le Fonds



de dons privés et en assurera le suivi et le compte rendu de façon spécifique et transparente. Des reçus pour fins d'impôt seront émis par Téléfilm

Quel est l'objectif financier de Téléfilm pour ce fonds de dons privés ?

La démarche de Téléfilm consiste à débiter à petite échelle et à assurer la progression des ressources consacrées aux volets d'activité du Fonds. L'objectif est de réunir annuellement 5 millions de dollars en dons privés.

Téléfilm compte-t-elle appuyer davantage de projets grâce à ce nouveau Fonds ?

Oui. Elle souhaite également que les projets les plus prometteurs bénéficient de budgets de promotion plus élevés.

Qui sera responsable d'administrer ce fonds à Téléfilm ?

L'administration du Fonds de dons privés sera sous la responsabilité du conseil d'administration et du bureau de la directrice générale. Une personne sera embauchée pour la sollicitation des donateurs. Le choix des projets qui bénéficieront de l'appui du Fonds de dons privés relèvera du groupe Financement des projets comme c'est déjà le cas pour tous les projets financés dans le cadre du Fonds du long métrage du Canada.

Pourquoi la Chambre de commerce du Canada appuie-t-elle ce projet dans votre communiqué de presse ?

La Chambre de commerce du Canada représente une grande diversité d'acteurs économiques de toutes tailles au pays. Elle a trouvé ce projet intéressant et souhaite encourager ses membres à investir dans la culture.

Comment Téléfilm sollicitera-t-elle des donateurs ?

On adoptera une démarche en deux étapes, en ciblant d'abord les entreprises, puis les particuliers.

À qui les donateurs doivent-ils s'adresser à Téléfilm, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers désireux de faire des dons ?

À Jean-Claude Mahé, directeur, affaires publiques et gouvernementales à Téléfilm. Le nom de la personne qui sera responsable des relations avec les donateurs sera annoncé sous peu.

Comment soulignera-t-on l'apport des donateurs ?

Tous les donateurs figureront dans le site Web et dans le rapport annuel de Téléfilm Canada.